

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1446

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition d'une parcelle située 6, rue de Fontbonne et appartenant à Mme Suzanne Lassablière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue de Fontbonne à la Tour de Salvagny, une parcelle de terrain de 39 mètres carrés dépendant de la propriété de madame Suzanne Lassablière située au numéro 6 de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, Madame Lassablière céderait le bien en cause à titre gratuit, à la suite des dispositions du permis de construire n° 47-550 en date du 6 juin 1980, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait en charge la mise en place d'une clôture rendue indispensable par le rescindement de la propriété, ces travaux étant estimés à 3 250 €;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0523 le 23 septembre 2002 pour la somme de 30 000 € en dépenses et recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés. Une dépense de 3250 € résultant des travaux de rétablissement de la clôture sera financée sur le compte 615 231.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,